



Contrat de Rivière du sous-bassin Semois-Chiers asbl

N°entreprise : 0817.847.382
Compte Belfius n° BE60 0689 0580 9770
RPM : Arlon
Rue Camille Joset, 1
B - 6730 Rossignol

Recherche

Un(e) Technicien(ne) en environnement

Descriptif du poste :

- Organiser et assurer, sous la responsabilité du Coordinateur, le suivi du projet « Restauration de l'habitat de la loutre dans le Bassin de la Semois », projet mené en collaboration avec le WWF-Belgium ;
- Assurer des actions d'animation, de sensibilisation, de communication auprès des publics concernés par le projet ;
- Aider la Cellule de coordination dans la coordination et le suivi des actions menées au sein du Contrat de Rivière et informer les membres de l'état d'avancement de la réalisation de ces actions ;
- Participer à la rédaction du bulletin de liaison et à la gestion du site Internet ;

Profil recherché :

- Etre titulaire au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court en agronomie ou environnement ;
- Une expérience ou formation en animation et/ou communication est souhaitée ;
- Etre en possession d'un permis B et d'une voiture.

Compétences :

- Capacité à travailler seul ou en équipe ;
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Power Point, la maîtrise d'Arc Gis étant un atout) ;
- Bonne capacité rédactionnelle et d'expression orale ;
- Flexibilité (possibilité de réunions ou animations en soirée ou le week-end) ;
- Une expérience dans un Contrat de Rivière ou dans la gestion de l'eau est un atout ;
- La connaissance du sous-bassin hydrographique Semois-Chiers est souhaitable ;

- Vu la nature des tâches à accomplir (inventaires, chantiers de lutte contre les plantes invasives, relevés de pièges-photos...), le poste nécessite également une bonne condition physique.

Votre contrat

Contrat à mi-temps de 24 mois, renouvelable ;
Disponible au plus tard fin avril.

Votre contact

Envoyer CV et lettre de motivation à : Yanick Collignon
Contrat de Rivière Semois-Chiers
1 rue Camille Joset à 6730 Rossignol
ycollignon@semois-chiers.be

Pour le 15 mars au plus tard.